

Période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct

2013/0802(CNS) - 14/06/2013 - Acte final

OBJECTIF : fixation de la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

ACTE LÉGISLATIF : Décision du Conseil (2013/299/UE, Euratom) portant fixation de la période pour la huitième élection des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct.

CONTENU : aux termes de la décision, **la huitième élection** des représentants au Parlement européen au suffrage universel direct se déroulera durant la période **du 22 au 25 mai 2014**.